



**Vingt-et-unième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
(APIRG/21)
(Nairobi, Kenya, 9 – 11 octobre 2017)**

Point 5 de l'ordre du jour : Carences régionales de la navigation aérienne

5.1 Examen et mise à jour de la liste des carences de la navigation aérienne

BASE DE DONNÉES AFI SUR LES CARENCES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (AANDD)

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
<p>La présente note de travail fait le point sur l'élaboration de la Base de données AFI sur les carences régionales de la navigation aérienne (AANDD), et invite les États et les Organisations à prendre les mesures nécessaires afin de tirer parti des avantages escomptés de cette base de données. Ils doivent notamment désigner un point focal à qui les coordonnées d'accès à la base de données seront communiquées</p> <p>La suite à donner par la réunion se trouve au paragraphe 3.</p>
<p>REFERENCES :</p> <p>Rapport de la réunion APIRG/17 Rapport de la réunion APIRG/18 Rapport de la réunion APIRG/20</p>
<p>La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A, B, C, et E de l'OACI</p>

1. INTRODUCTION

1.1 L'APIRG se souviendra qu'à sa dix-septième réunion, elle a adopté la Conclusion 17/100 - *Élaboration de la base de données informatisée des carences de la navigation aérienne*, afin d'accélérer la mise en place de la base de données AFI sur les carences de la navigation aérienne (AANDD). Toutefois, à sa dix-huitième réunion tenue à Kampala en Ouganda du 27 au 30 mars 2012, l'APIRG a été informée que le siège de l'OACI a développé un système prototype pour la gestion des carences de la navigation aérienne au niveau mondial qui a été incorporé dans le système intégré d'analyse et de compte rendu des tendances de la sécurité (iSTARS).

1.2 La base de données de la plateforme iSTARS avait pour objectif de centraliser la collecte, et la gestion (y compris les analyses) des données et des informations sur les carences de la navigation aérienne. Par conséquent, l'APIRG a adopté la Conclusion 18/61 – *Base de données centralisée sur les carences de la navigation aérienne*, appelant les États et les Organisations internationales à, notamment, essayer la base de données et communiquer leurs observations aux bureaux régionaux

ESAF et WACAF de l'OACI.

Toutefois, à sa vingtième réunion tenue à Yamoussoukro en Côte-d'Ivoire du 30 novembre au 2 décembre 2015, l'APIRG a souligné que non seulement les comptes rendus sur les carences demeurent faibles, mais la fonctionnalité du système basé sur iSTARS n'est pas assurée. En outre, les systèmes régionaux, à savoir le Groupe européen de planification de la navigation aérienne (EANPG), le Groupe régional de planification et de mise en œuvre CAR/SAM (GREPECAS) et le Groupe régional Moyen-Orient de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne (MIDANPIRG), avaient eu de meilleures expériences en la matière. Par conséquent, la réunion APIRG/20 a jugé utile de relancer les efforts pour rendre l'AANDD opérationnel et disposer d'un système permettant de faire face aux difficultés rencontrées dans la région AFI.

2. ANALYSE

2.1 . La réunion notera que la base de données AAND a été finalisée en 2016 et la réunion conjointe des Sous-groupes exploitation des aéroports (AOP/SG) ; et Gestion du trafic aérien/Recherches et sauvetage (ATM/AIM/SAR/SG) tenue à Nairobi au Kenya du 5 au 8 juillet 2016, a relevé que les essais de la base de données AAND étaient en cours.

2.2 L'APIRG notera que l'une des difficultés rencontrées lors des essais était liée à la caducité des données sur les carences dont dispose le Secrétariat. Ainsi, même si le système a atteint la phase opérationnelle, beaucoup reste à faire pour la mise à jour des données actuelles, qui sera dorénavant effectuée dans le cadre d'une utilisation fonctionnelle de cet outil.

2.3 En mai 2017, l'OACI a envoyé au États la lettre ES AN 1/6 – 0392 du 24 mai 2017, indiquant que l'AAND est prête à l'utilisation et invitant les États AFI et les organisations concernées à désigner les points focaux pour les échanges avec la base de données en ligne, afin que les codes d'accès leur soient délivrés. La réunion notera que les États ont très peu répondu à cette invitation. Au 15 septembre 2017, seuls 10 États AFI et deux organisations ont désigné des points focaux tel qu'indiqués ci-dessous. Il faudrait par conséquent exhorter les États qui n'ont pas encore répondu à la lettre aux États susmentionnés, à le faire dans les meilleurs délais.

- Région ESAF – Mozambique, Afrique du Sud, Swaziland et Ouganda
- Région WACAF – Côte d'Ivoire, RDC, Gabon, Mauritanie, Sénégal et Togo
- Organisations internationales – IFALPA et IATA.

2.4 Elle se rappellera par ailleurs que pour faciliter les comptes rendus sur les carences, à sa dix-huitième réunion tenue à Kampala du 28 au 30 mars 2012, l'APIRG a adopté une approche consistant à utiliser une liste des zones de rapport minimum sur les carences de la navigation aérienne dans la région à travers la **Conclusion 18/62**.

2.5 La réunion APIRG/18 a souligné que la liste n'avait pas pour objectif de remplacer l'établissement des rapports sur la base de la politique du Conseil de l'OACI, mais d'encourager l'établissement des rapports et relevé le faible nombre de rapports, d'une part, et la portée des SARP et des exigences sur la base desquelles les rapports pourraient être établis.

2.6 Sans préjudice de la définition d'une carence adoptée par le Conseil, les États (Régulateurs et ANSP), les utilisateurs (IATA, AFRAA, etc.), et les organisations professionnelles (IFALPA, IFATCA, IFATSEA, etc.) ont été en conséquence exhortés à dresser des comptes rendus sur les carences, en faisant recours notamment à une liste pour l'identification des domaines importants de manière équilibrée dans toute la région.

2.7 Par souci de simplicité, une liste actualisée des zones de rapport minimum est fournie en **Appendice A** à la présente note de travail. Une liste complémentaire pour l'établissement des rapports sur les carences liées à la mise en œuvre du minimum de séparation verticale réduit (RVSM) a aussi été adoptée et jointe en **Appendice B** à la présente note.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) Prier instamment les États AFI et les organisations concernées à utiliser de manière optimale la liste des zones de rapport minimum sur les carences pour faciliter la collecte des informations sur les carences de la navigation aérienne, leur suivi et y remédier ;
- c) Inviter les États AFI et les organisations concernées à répondre à la lettre ES AN A/6 adressée aux Etats le 24 mai 2017 pour la désignation des points focaux dans les meilleurs délais.

-FIN-